

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procurat  
(s) :

Excusé  
(s) :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent  
(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2015/250 -      **Fonctionnement des collèges privés - 3127****  
**Dotations de fonctionnement 2015 des**  
**collèges privés sous contrat d'association**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

-approuve pour 2015 l'attribution aux collèges privés sous contrat d'association d'un forfait d'externat – part fonctionnement matériel, d'un montant total de 1 918 955,83 €

-approuve l'attribution à ces mêmes collèges privés, de dotations d'un montant total de 112 613,76 € au titre de l'ajustement du forfait d'externat 2013 – part fonctionnement matériel

-décide de répartir la somme totale de 2 031 569,59 € pour le forfait d'externat – part fonctionnement matériel, entre les collèges privés sous contrat d'association, selon les modalités figurant au tableau joint en annexe 1

-approuve pour 2015 l'attribution à ces mêmes collèges privés d'un forfait d'externat – part personnel, d'un montant total de 1 870 528 ,33 €, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe 2

-décide de régler à ces mêmes collèges privés le 3ème tiers du forfait d'externat – part fonctionnement matériel d'un montant de 677 103,47 € et part personnel d'un montant de 623 509,45 € en septembre 2015, selon la répartition jointe en annexes 3 et 4.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193521-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15